

# **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.I.) du Val d'Europe**

## **ERRATUM**

### **CONCERTATION SUR LE PROJET DE REVISION**

**La révision du Plan local d'Urbanisme Intercommunal a été engagée par délibérations du Conseil Communautaire de Val d'Europe Agglomération en dates des 20 décembre 2018 et 27 février 2020.**

**Conformément aux dispositions des articles L. 153-11 et L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, ce projet est soumis à une procédure de concertation qui associe les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées durant toute la durée de l'élaboration du projet.**

**A cet effet, à partir du jeudi 1 avril 2021 et jusqu'à l'arrêt du projet :**

- **Des registres seront ouverts pour recueillir toute observation sur le projet dans chacune des 10 mairies du Val d'Europe, ainsi qu'au siège de Val d'Europe Agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture.**
- **Les observations peuvent également être transmises par mail à l'adresse suivante [ConcertationrevisionPLUI@vdeagglo.fr](mailto:ConcertationrevisionPLUI@vdeagglo.fr)**
- **L'intégralité des observations pourra être consultée sur le site de Val d'Europe Agglomération ([www.valdeuropeagglo.fr](http://www.valdeuropeagglo.fr)).**
- **Les documents soumis à concertation seront consultables en version papier dans chacune des 10 mairies du Val d'Europe, ainsi qu'au siège de Val d'Europe Agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de Val d'Europe Agglomération ([www.valdeuropeagglo.fr](http://www.valdeuropeagglo.fr)).**